

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 21/09/2020

Date de la convocation:
15/09/2020
Date d'affichage:
15/09/2020

L' an 2020 et le 21 septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à l' espace sportif et festif « La scierie, D' Säjmehl » de Lembach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 33

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WEINLING HAMEL Elisabeth,

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléants – délégation de vote : M. HOCH Georges

Suppléants - sans délégation vote : MM, HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy

Elus excusés - procuration : Mme LEDIG Evelyne donne procuration à Mme STIEFEL Martine

Elus excusés : M. André SCHMITT

Suppléants excusés :

Elus absents:

Titulaires : MMES CRONMULLER Martine, WALTER Clarisse, M. SCHERTZ Christophe,

Suppléants : MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline ; MM. FISCHER Alain, OSTER Rémy, ROMIAN Serge

Secrétaire de séance : TRAUTMANN Christian

Réf : 040.2020
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

040.2020 : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Bas-Rhin (SDAASAP) : convention de mise en œuvre : engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 10.01.2020 approuvant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

Vu le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP)

Vu la convention de mise en œuvre du SDAASAP,

Considérant les travaux du comité de pilotage du SDAASAP, réunissant l'ensemble des partenaires signataires de la convention relative à la mise en œuvre du schéma,

Considérant le programme d'actions destiné à pérenniser l'offre de services dans les zones présentant des déficits d'accessibilité des services, s'articulant autour de 6 axes stratégiques suivants :

- 1 - coordonner et mutualiser l'offre de services*
- 2 - Faciliter l'accès de tous aux services*
- 3 - conforter l'offre de santé*
- 4 - adapter les territoires à l'avancée en âge de la population*
- 5 - Co-construire le parcours éducatif*
- 6 - renforcer l'attractivité des territoires.*

Considérant les services mis en place pour les habitants, associations et entreprises à la maison des services et des associations à Durrenbach et l'espace France Services,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 1^{er} vice-président M. Damien WEISS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,
Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De s'engager avec l'ensemble des partenaires du SDAASAP autour de l'objectif global d'amélioration de l'accessibilité des services au public,**

- **De s'engager à participer aux instances de gouvernance, de suivi et d'évaluation su schéma : le comité de pilotage et le comité technique le cas échéant, ainsi que les groupes de travail thématiques,**
- **De s'engager à contribuer à l'observatoire permettant d'évaluer et de mesurer l'avancée des actions, via la collecte et le partage de données,**
- **D'inscrire dans sa stratégie interne l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité des services au public, et mobiliser les fonds ou financements permettant d'atteindre cet objectif,**
- **De valider la convention de mise en œuvre du SDAASAP et d'autoriser le président à la signer,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/09/2020

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 29/09/2020